

ANNEE 2025

**SEANCE PUBLIQUE
DU 18 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°

2025042

Date de convocation : 12/09/2025

Date d'affichage : 22/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 064-216401000-20250918-2025042-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 12 septembre 2025, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent(e)s : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, Mikel AMILIBIA, Bernard COMBES, Jean-Baptiste HALTY, Christian GARRIGUES, Cédric BRESAC (quitte la salle et ne prend pas part au vote).

Mmes Emmanuelle DALLET, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Guénaël LE CAM, Bénédicte LARCEBEAU, Marie GRABET dit BOUCHET, Maud BARRAL, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN.

Absent (e) s excusé (e)s : M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Mme Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRÉSAC), Mme Valérie RECAT.

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°2 : MODIFICATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE
MAÎTRISE VERS UN EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE
PRINCIPAL**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux Ressources Humaines et aux finances

Monsieur Cédric BRESAC quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En date du 28 septembre 2016, le conseil municipal a créé un emploi d'agent de maîtrise.

Depuis le 25 avril 2022, ce poste est vacant.

Afin de rendre possible le recrutement d'un nouvel agent, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi d'agent de maîtrise, au grade d'agent de maîtrise principal.

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu Monsieur Le Maire dans ses explications,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'ouvrir le poste d'agent de maîtrise créé par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2016, au poste d'agent de maitrise principal.

PRECISE que le tableau des emplois sera mis à jour en ce sens.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 18 septembre 2025.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

